

Espace de Vie Sociale Maison Écocitoyenne

Octobre 2025



Un agrément de la CAF

Les objectifs de l'agrément :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Le projet social devra répondre aux critères :

- Favoriser les liens sociaux et lutter contre les phénomènes d'isolement
- Être élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant les habitant.es
- Mettre en avant les modalités d'implication des habitant.es, notamment dans la gouvernance du projet
- Comprendre un diagnostic social, mettre en évidence les axes d'intervention prioritaires ainsi que les objectifs généraux poursuivis au travers d'un plan d'actions et d'activités et préciser les principaux résultats obtenus.

Le calendrier

- Courrier d'intention du Maire en mars 2025
- Accord de principe de la CAF en avril 2025
- Dépôt du projet social en octobre 2025
- Conseil d'administration de la CAF en décembre 2025
- 1^{er} agrément pour une durée de 2 ans, puis 4 ans

Les apports de la CAF en cas d'agrément

- Subvention de fonctionnement : 60% du budget de fonctionnement, plafonné à 27 000 €.
- Subvention d'investissement jusqu'à 100 000 €.
- Un accompagnement technique.

La démarche de la Maison Ecocitoyenne

- Une démarche participative : 11 réunions publiques depuis 2022 mobilisant une quarantaine d'habitant.es
- Des temps de présence et d'animation sur l'espace public variés (environ 350 personnes rencontrées) pour aller vers le public
- Un diagnostic reposant sur l'Analyse des besoins sociaux
- Une enquête auprès des habitant.es (80 réponses)
- Des thématiques co-construites : le contour du projet, les activités et services, les tarifs, la gouvernance, la charte graphique, l'ouverture à tous

Les objectifs de la maison écocitoyenne (CMV du 24 janvier 2024)

- La Maison Eco-citoyenne a pour objectif de devenir un lieu ressource dédié à l'économie circulaire (mutualisation d'objets et/ou de matières, seconde-vie, vente, don, échanges, prêts de matériel, allongement de la durée de vie des objets...), de sensibiliser aux enjeux de la transition écologique en fédérant des associations, collectifs d'habitant·es et habitant·es chartrain·es autour d'un lieu et d'un projet dédiés à l'écocitoyenneté et au réemploi. Ce lieu a également vocation à être un lieu de vie sociale, de convivialité, d'échanges de pratiques et de savoir-faire entre habitant.es.

Le projet social

- Dans le respect de ces objectifs, le projet social de la Maison écocitoyenne vient développer **le volet social et participation citoyenne** du projet avec des actions à développer pour la durée de l'agrément

Les axes du projet social

- AXE N°1 : Renforcement de la cohésion, la mixité sociale et lutte contre l'isolement
- AXE N°2 : Solidarité de proximité et entraide entre habitants
- AXE N°3 : Développement de la citoyenneté et de la participation des habitant·es

Les actions de la Maison écocitoyenne

AXE 1

- Café associatif
- Évènement
- Ateliers
- Espace convivial
- Parents/enfants
- Aller vers
- Le Lab

AXE 2

- Objethèque
- Repair café
- Cabane à dons
- Matériauthèque

AXE 3

- Concertation
- Gouvernance
- Intégration de l'espace citoyen
- Accompagnement des projets écocitoyens des habitants

La gouvernance proposée

Proposition provisoire

Actuellement la Ville n'est pas encore en mesure de présenter un modèle de gouvernance définitif, le projet s'inscrivant toujours dans une phase de développement.

Ce modèle est donc expérimental et sera évalué. Il pourra faire l'objet d'évolutions en fonction du bilan et des propositions qui seront faites par le comité de pilotage.

Le Comité de pilotage

Mise en place d'un COPIL

- Comité décisionnaire composé de membres répartis en Groupes [d'acteurs]
- Son rôle est de prendre des décisions sur les sujets qui lui sont confiés par le conseil municipal et de faire des propositions pour les autres sujets qui restent de la compétence du conseil municipal.

Les sujets de prises de décisions ou de proposition

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 035-213500663-20251103-DEL94_2025-DE

Prises de décisions du COPIL

- **Animation de la vie sociale (EVS)**
 - Veiller au respect du projet social dans la mise en œuvre des actions
- **Coordination des activités et services**
 - Veiller à l'articulation et la cohérence et au respect des objectifs du projet
 - Accueil de nouvelles activités
 - Heures d'ouverture
 - Gestion des espaces et des accès
- **Fonctionnement du lieu**
 - Maintenance / Entretien
 - Aménagement des locaux
 - Régulations liées au fonctionnement habituel du lieu
 - Communication interne
- **Communication externe**

Propositions du COPIL au Conseil Municipal qui valide

- **Gouvernance**
 - Evaluer et proposer si besoin une évolution de la gouvernance
- **Coordination des activités et services**
 - Proposition d'évolution du projet global, RH et budget
- **Fonctionnement du lieu**
 - Règlement intérieur

Les questions relatives aux **Ressources Humaines, au budget, à l'objet global du projet**, ainsi que tout ce qui doit être validé par le Conseil Municipal en vertu de la **réglementation**, resteront de sa compétence

Les groupes

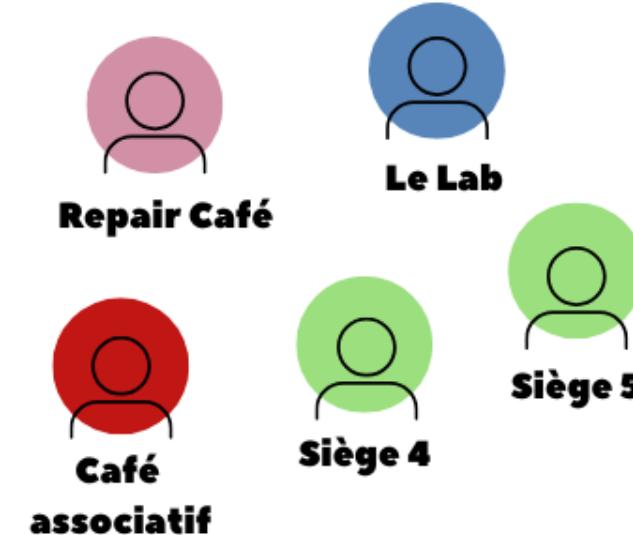
- 4 groupes d'acteurs dont 3 décisionnaires
- Chaque groupe représente une catégorie d'acteurs
- Le nombre de siège par groupe décisionnaire est un nombre maximum
- Pour qu'une association partenaire puisse intégrer la gouvernance : nécessité de minimum une intervention par mois sur une durée d'un an
- Les habitant.es usagers rejoindront probablement le projet dans un second temps lorsque le lieu sera ouvert
- Si trop d'habitants intéressés pour rejoindre la gouvernance : tirage au sort
- Les groupes sont autonomes dans leur organisation

Inscription par structure : le représentant peut changer entre les différents COPIL

Les élu.es du collège ville sont désignés **individuellement** en amont pour l'année

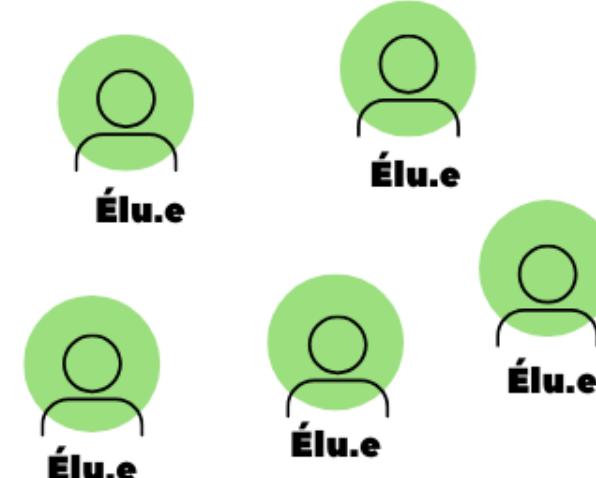
GROUPE OCCUPANTS

Inscription par structure



GROUPE VILLE

Inscription individuelle



GROUPES HABITANTS

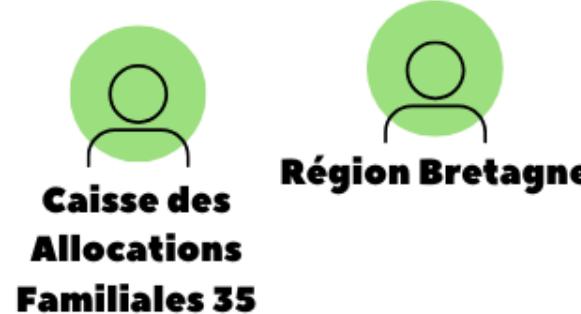
Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le
Inscription individuelle
ID : 035-213500663-20251103-DEL94_2025-DE



INSTANCE FINANCEURS ET PARTENAIRES

Inscription par structure



Rôle de chaque groupe

- Ville (5 sièges maximum) : Dictionnaire
- Occupants (5 sièges maximum) : Dictionnaire
- Habitants (5 sièges maximum) : Dictionnaire
- Financeurs et partenaires : Informatif ou consultatif

Processus de décision (hors compétence ville)

Idéalement, chercher à faire **consensus** entre les différents groupes d'acteurs.

Dans la situation où un désaccord persiste : VOTE

Quelle proportionnalité ?

1 personne = 1 voix

Quel que soit le nombre de membres présents, aucun groupe ne peut excéder 1/3 du poids de vote, ou 50% dans le cas de 2 groupes.

Pour qu'une décision soit validée via un vote, elle doit obtenir une majorité relative.

Les moyens humains

- 1 poste de coordination/animation du lieu et des instances
- 0,5 ETP d'animateur technique (en fonction des subventions complémentaires obtenues)
- Soutien des services de la ville : citoyenneté, communication, entretien, techniques, informatique... etc

Le budget prévisionnel

| CHARGES | 2026 | 2027 | PRODUITS | 2026 | 2027 |
|--|------------------|------------------|--|------------------|------------------|
| Achats | 400,00 | 550,00 | Ventes prestations | 165,00 | 2 540,00 |
| Fournitures administratives | 200,00 | 50,00 | Objethèque (location d'objets) | 165,00 | 990,00 |
| Boissons et nourriture | 200,00 | 500,00 | Formations - Ateliers | 0,00 | 900,00 |
| Services extérieurs | 2 782,00 | 5 782,00 | <i>Location d'espaces (convivial + atelier)</i> | <i>0,00</i> | <i>650,00</i> |
| Logiciel LEND ENGINE | 282,00 | 282,00 | Subvention de fonctionnement | 57 020,00 | 57 020,00 |
| Charges de fonctionnement du bâtiment (électricité, eau, gaz...) | 2 500,00 | 5 000,00 | Agrement "espace de vie sociale" Région APP "Démarches collectives d'économie circulaire en Bretagne" | 27020,00 | 27020,00 |
| Entretien et réparation - Maintenance | 0,00 | 500,00 | Région APP "Accompagnement des citoyens à la prévention des déchets" | 15000,00 | 15000,00 |
| Autres services extérieurs | 9 160,00 | 9 160,00 | Financement Ville de Chartres-de-Bretagne | 16 315,00 | 23 286,00 |
| Communication (Publicité, promotion, publications) | 50,00 | 50,00 | Autres produits gestion | 2 000,00 | 2 550,00 |
| Frais postaux | 50,00 | 50,00 | Cotisations, adhésions | 0,00 | 550,00 |
| Frais de télécommunication | 1 080,00 | 1 080,00 | Mécénats | 2000,00 | 2000,00 |
| Prestation location machines du Lab | 3 780,00 | 3 780,00 | | | |
| Prestation animation Open Lab | 4 200,00 | 4 200,00 | | | |
| Charges de personnel | 63 208,00 | 69 904,00 | | | |
| Chargée de mission maison écocitoyenne (CAT B) | 38 000,00 | | | | |
| Animatrice vie citoyenne et associative (CAT B) | 4 304,00 | | | | |
| Directrice Pôle Citoyenneté (CAT A) | 10 600,00 | 10 600,00 | | | |
| Communication | 4 304,00 | 4 304,00 | | | |
| Salaire brut agent collectivité Catégorie B Coordination (dont charges patronales) | | 38 000,00 | | | |
| Salaire Animateur technique (CAT C) 50% | 6 000,00 | 17 000,00 | | | |
| TOTAL DES CHARGES | 75 550,00 | 85 396,00 | TOTAL DES PRODUITS | 75 500,00 | 85 396,00 |
| RESULTAT (DEFICIT) | 0,00 | 0,00 | RESULTAT (EXCEDENT) | 0,00 | 0,00 |